

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DDCT 12 Subventions (102 000 euros) à 16 associations au titre de l'éducation à l'égalité femmes-hommes.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à 16 associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 6^e Commission ;

Délibère :

Actions favorisant l'égalité filles-garçons auprès des jeunes et des adultes :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 36 000 € est attribuée à l'association Je Tu Il (20603) pour son action d'éducation à la prévention des violences sexistes et sexuelles entre les filles et les garçons (2021_01775). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs (2021-2023) correspondant au projet subventionné

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Dans le genre Égales (20928), pour ses actions de prévention du cybersexisme et du cyberharcèlement auprès de jeunes parisiens du 10^e (2021_01042).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée au Réseau Mom'artre (19394) pour son projet intitulé «L'art à part égale» proposé dans ses six structures, actions de sensibilisation en faveur de la mixité et de l'égalité filles garçons, au travers d'ateliers artistiques pour les enfants et d'actions locales favorisant les débats et les échanges entre les familles, ainsi que la formation d'acteurs locaux (2021_01709). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Accueil Goutte d'Or (9510) pour ses actions de sensibilisation à la question de l'égalité femmes hommes menées spécifiquement au cours du stage linguistique à visée d'insertion sociale et professionnelle pour des jeunes primo-arrivants dans le 18^e arrondissement (2021_01504). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'Association Slam ô féminin (19608) pour son projet de favoriser l'égalité femmes-hommes, la prévention des violences sexistes par le biais du théâtre et d'ateliers de slam (2021_06834).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Maydee (189029) pour le projet « Et si on le faisait ensemble », visant à faire progresser l'égalité femmes hommes en sensibilisant à l'impact de la spécialisation genrée des rôles sociaux dans la sphère domestique/familiale. (2021_06414).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association « SOS Casamance » (11270) pour son projet de mobilisation des jeunes autour des questions d'égalité femmes hommes (2021_01918).

Article 8 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Compagnie à l'affût (9519) pour son projet de sensibilisation à l'égalité filles via le théâtre forum (2021_06539).

Article 9 : Une subvention d'un montant de 6 000 € est attribuée à l'association « Une vie » (189367) pour son projet autour de l'Égalité filles garçons et du consentement à l'adolescence (2021_01553).

Actions visant à promouvoir l'histoire du féminisme et la place des femmes dans la culture et la vie artistique :

Article 10 : Une subvention d'un montant de 25 000 € est attribuée au Centre audiovisuel Simone de Beauvoir (5804) pour toutes ses actions visant à promouvoir l'histoire du féminisme et la place des femmes dans le domaine artistique (2021_01626), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 19 octobre 2020.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association HF Ile-de-France (41762) pour la poursuite de ses actions de promotion d'héritage culturel mixte et égalitaire dans les

domaines culturels tels que la musique, l'audiovisuel, le théâtre et la cinquième édition des Journées du Matrimoine (2021_01696), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 26 octobre 2020.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association Mi-fugue mi-raison (53521) pour la deuxième édition du Wetoofestival (2021_07427).

Article 13 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Léo Lagrange (185552) pour l'organisation du mois de l'égalité femmes hommes (2021_06684). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Actions visant à l'élaboration et la diffusion d'outils et d'informations

Article 14 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association « International Women in Photo » (194425), pour son projet de campagne de sensibilisation sur les stéréotypes de genre auprès des jeunes (2019_10159).

Article 15 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Observatoire des inégalités (57401) pour son projet de sensibilisation des jeunes à l'égalité, via la réalisation d'un Monopoly des inégalités (2021_01792).

Article 16 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Pulsart (19470) pour son projet d'exposition chromosomes (sensible), conçue à partir d'une sélection d'affiches relatives aux relations femmes/hommes (2021_05659).

Article 17 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO